

Liste des communes de + 5000 habitants

- Dol-de-Bretagne 6282 hab

Liste des communes de - 5000 habitants

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Baguer Morvan 1774 hab Baguer-Pican 1835 hab Broualan 430 hab Cherrueix 1440 hab Epinac 1506 hab La Boussac 1351 hab Le Vivier-sur-Mer 1170 hab Mont-Dol 1196 hab Pleine-Fougères 2114 hab Roz-Landrieux 1442 hab | <ul style="list-style-type: none"> Roz-sur-Couesnon 1218 hab Sains 515 hab Saint-Broladre 1237 hab Saint-Georges-de-Gréhaigne 411 hab Saint-Marcan 503 hab Sougeal 614 hab Trans-la-Forêt 695 hab Vieux-Viel 401 hab |
|--|--|

Communes disposant d'un équipement d'accueil de Gdv



Objectifs et réalisations des orientations du schéma 2020/25

Objectifs spécifiques à l'EPCI/communes

Améliorer le soutien des acteurs de gestion de l'aire	●
Réhabiliter l'aire d'accueil	●
Intervenir sur l'ancrage de 3 ménages	●
Mettre en place et coordonner le projet social de l'aire	●
Accueillir les petits groupes de passage sur l'EPCI (aire petit passage saison estivale)	●

Objectifs identiques à tous les EPCI/communes

Former les gestionnaires	●
Engager une étude d'opportunité pour affiner les besoins de l'EPCI	●
Repérer les éventuelles situations d'insalubrité (terrain privés)	NR
Intégrer les besoins d'ancrage des Gdv dans le PLH	Pas de PLH
Intégrer les besoins d'ancrage dans le PDALHPD	●
Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUI et SCOT)	NR
Acccompagner les familles vers les actions de droit commun sur le territoire	●

NR= non renseigné

Constats et enjeux

Les solutions d'habitat diversifié n'ont pu être réalisées sur la durée du schéma 2020/25. L'étude d'opportunité inscrite au schéma a permis de confirmer le besoin de TFL sur l'EPCI, mais le diagnostic social n'a pas été réalisé.

2021 : Réhabilitation de l'APA (38 000€) financée à 70% au titre de la DETR et de la DSIL+ Plan de relance. (Réfection plomberie, électricité, métallerie, déplacement du poste de transformation, sécurisation des abords).

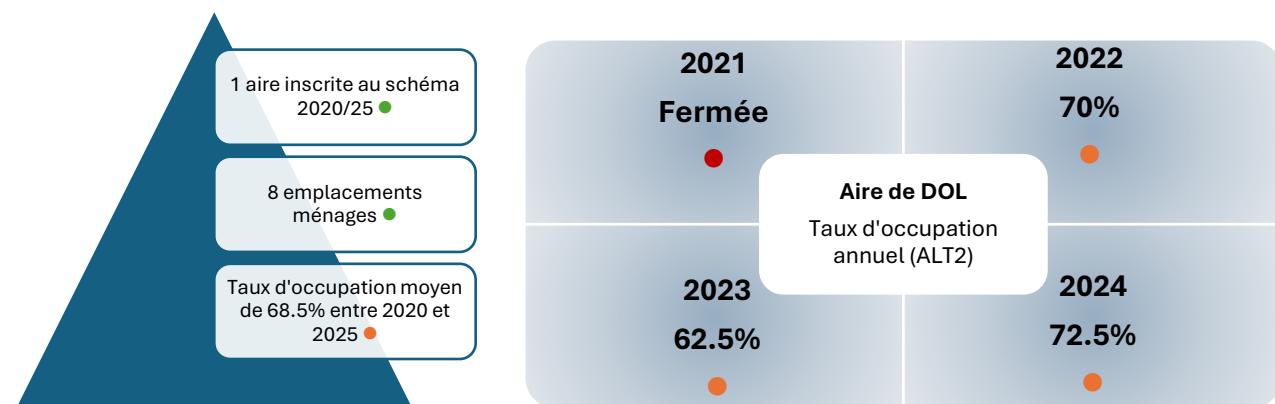
Enjeu de réaliser le diagnostic social de l'étude d'opportunité sur le Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel + identification de foncier + intégration de la résidence mobile dans les documents d'urbanisme des communes de l'EPCI + développement du projet social de l'aire de Dol.



Éléments clés de diagnostic en 2025

Aires d'accueil

(Équipements adaptés aux ménages isolés)



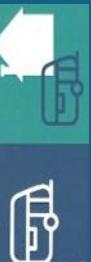
L'aire d'accueil du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, en emplacements ménages



Constats et enjeux

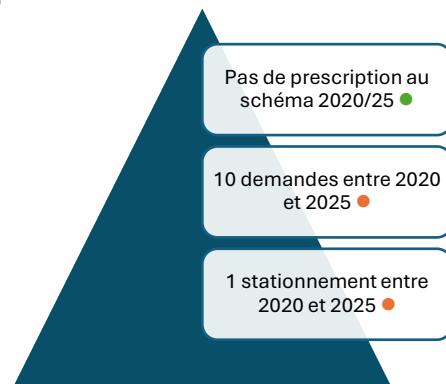
Terrain qui montre son utilité avec une fréquentation supérieure à 50% . Au moins 3 emplacements occupés depuis 2023 par les mêmes familles (lien avec les besoins inscrits au schéma en matière de terrains familiaux). Entretien chaque année au moment de la fermeture. Aire surfréquentée, souvent dégradée, donc régulièrement réparée en conséquence (élément de sécurité notamment électricité).

Enjeu de rafraîchir/rénover l'aire d'accueil en service depuis la création du terrain en 2009.



Aires de grands passages (4 ha)

(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 50 à 200 caravanes)



Grands passages (50 à 200 caravanes)	(Source Coordination GP)			
	2021	2022	2023	2024/2025
Demandes reçues (Dol)	1 ●	4 ●	3 ●	2 ●
Groupes installés hors aire de grand passage	1 ●	0 ●	0 ●	0 ●
Communes impactées par les installations	1 ●	0 ●	0 ●	0 ●

STATIONNEMENTS GRANDS PASSAGES

2021/2025



Installations de groupes de plus de 50 caravanes sur terrains publics

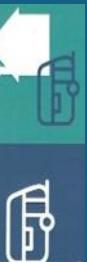
Installations de groupes de plus de 50 caravanes sur terrains privés

Demandes reçues en préfecture

Constats et enjeux

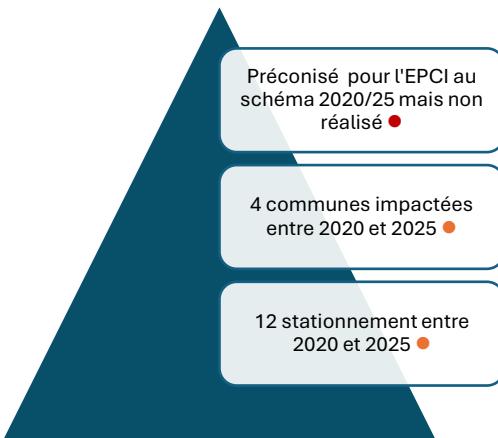
Vigilance sur les demandes régulières qui reviennent chaque année. Pression forte par ailleurs sur l'arrondissement de St Malo.

Enjeu de mesurer cette évolution avec la CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel sur la durée du schéma 2026/32 pour vérifier si un nouveau besoin émerge (aire de Grands Passages).



Aires de petits passages

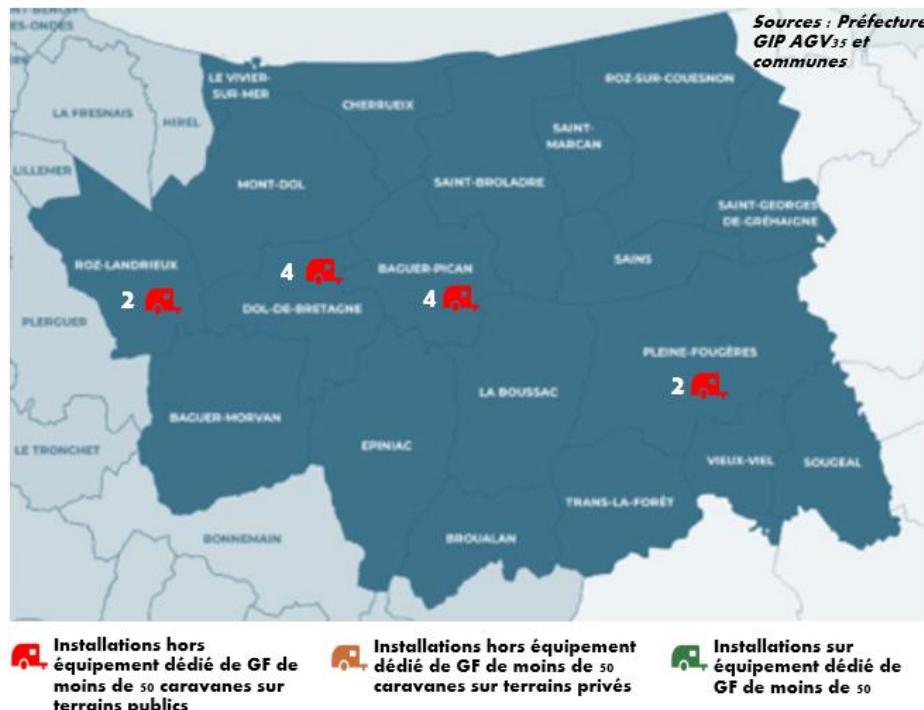
(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 5 à 25 caravanes)



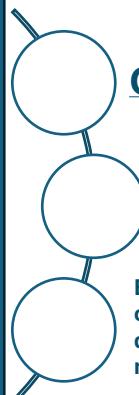
Commune	Nombre de stationnements GF hors équipement dédié (< 25 caravanes)					TOTAL
	2021	2022	2023	2024 2025		
DOL-DE-BRETAGNE	1 ●	0 ●	0 ●	3 ●	4 ●	4 ●
PLEINE FOUGERES	0 ●	0 ●	0 ●	2 ●	2 ●	2 ●
BAGUER PICAN	1 ●	0 ●	1 ●	2 ●	4 ●	4 ●
ROZ LANDRIEUX	2 ●	0 ●	0 ●	0 ●	2 ●	2 ●
TOTAL	4	0	1	7	12	

STATIONNEMENTS Groupes familiaux (GF)

2021/2025

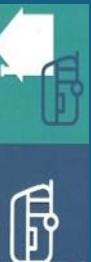


Constats et enjeux



12 stationnements hors équipements dédiés entre 2021 et septembre 2025 (aucun sur terrain privé). Aucune tendance réelle sur la base de ces chiffres. Les petits groupes en difficulté pour trouver des solutions sur Saint-Malo agglomération souvent saturée en été expliquent sûrement cet état de fait. Existence d'un terrain « de secours » utilisable en cas d'évènements familiaux ou groupe de passage sur la commune de Dol, à proximité de l'aire permanente d'accueil.

Enjeu de maintenir la préconisation de créer un terrain de petits passages pour répondre aux besoins de ce type de groupes et pour prévenir ces installations sur terrains privés et publics en période estivale. À défaut, privilégier la médiation avec un appui financier de la commune par l'EPCI (ordures ménagères notamment).

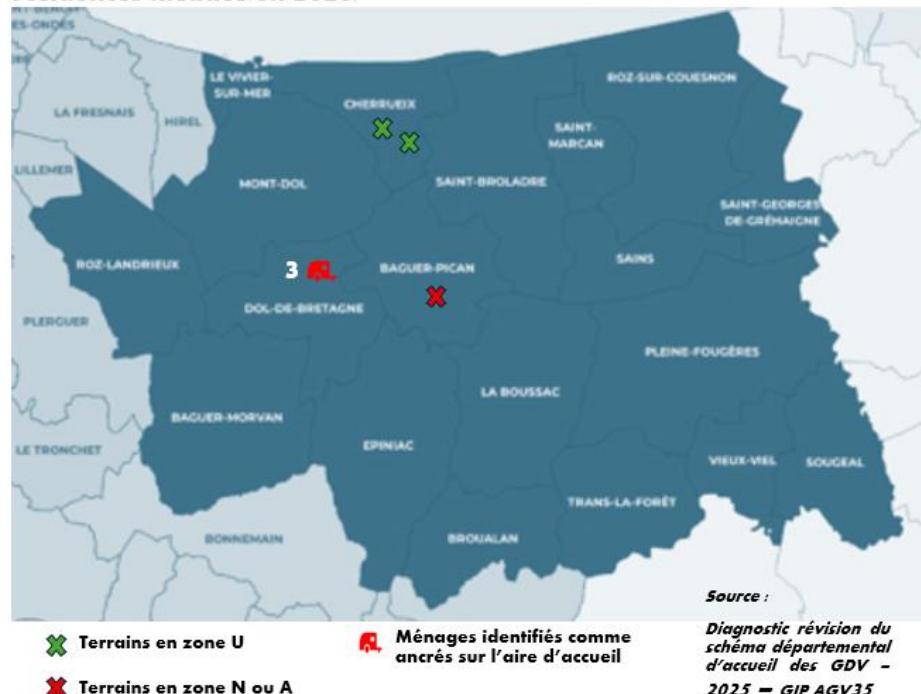


Les solutions d'habitat diversifié

(Équipements adaptés aux ménages ancrés ou sédentarisés)

Nombre de Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/3 ●
Nombre de places en Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/12 ●
Autres équipements réalisés	/
Précisez le type d'équipement :	/
Nombre de logements sociaux adaptés (PLAi) au stationnement de résidences mobiles	0 ●
Nombre de terrains privés aménagés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme pour l'installation de résidences mobiles	2 ●
Nombre de terrains privés non conformes à l'art L 444-1 du code de l'urbanisme	1 ●
Nombre de terrains possiblement régularisables	À définir

Terrains privés recevant des résidences mobiles en 2025



Constats et enjeux

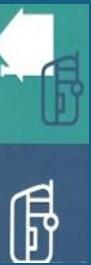


Identification de ménages ancrés de fait pendant la réalisation de la visite de conformité. Pas de demandes formalisées auprès de l'EPCI, de la commune ou des services sociaux du territoire. Recensement des terrains privés sur les communes de l'EPCI à renouveler.

Nombre de terrains possiblement régularisables à évaluer avec les mairies et les services de la DDTM

Enjeu d'identifier les terrains privés occupés par des résidences mobiles d'habitat permanent sur l'EPCI (qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation ou pas des terrains situés en zone A ou N). Enjeu que l'autre pôle d'attractivité structurant soit acteur dans l'accueil des TFL à créer dans le projet de schéma révisé (Pleine Fougères par exemple).

Enjeu de créer les TFL prescrits sur l'EPCI après réalisation du diagnostic social des familles demandeuses identifiées.



Le développement social

(Prise en compte des besoins des ménages Gdv du territoire)

2024	DOL-DE-BRETAGNE
Coordination du projet social	Non ●
Nombre de réunion projet social	0 ●
Livret d'accueil adapté	Oui ●
Protocole de scolarisation	Non ●
Nombre de réunion scolarisation	0 ●
Nombre d'élections de domicile CCAS ou mairie	37 (au 1^{er} juin 2025)

Nombre de terrains mis à disposition par leurs employeurs, notamment dans le cadre d'emploi saisonniers.

Pas de terrain de ce type identifié dans le cadre de la révision du schéma. À approfondir pendant la durée du schéma 2026/32.

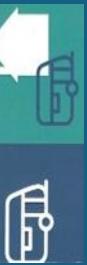


Constats et enjeux

Coordination et partenariat du projet social à mettre en place sur le Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

Les projets sociaux des aires renforcent la prise en compte des besoins des gens du voyage, leur accès aux droits et facilitent la gestion des équipements tout en renforçant la cohésion sociale.

Enjeu de mettre en place des actions de coordination entre les acteurs de la gestion et du développement social pour favoriser l'accès aux droits des ménages usagers des équipements du territoire + enjeu de la mise en place du protocole de scolarisation débutée en 2024.



Visite des équipements

(Éléments de conformité de l'aire et décret de 2019)



DOL-DE-BRETAGNE Les Hieblais

Date de la visite : **14 janvier 2025**

Nom du rédacteur : DDTM 35

Représentant de l'EPCI : Mme Forveille +
ACGV services (gestionnaires)

Normes en vigueur : Équipement

La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	●
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	●
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisément accessible aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	●

Normes en vigueur : Gestion

La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	●
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	●
Paiement du droit d'usage régulier	●
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	●
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	●
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	●

Éléments complémentaires

Règlement intérieur conforme au décret et affiché	●
Accès à internet (wifi)	NON
Aménagements complémentaires (jeux, barbecue, préau, salle d'animation, etc.)	NON
Absence de Mobil-home	●
Absence de cabanisation	●
Absence d'encombrants/ferraille	●
Logiciel départemental de gestion	●
Absence de dette	●

Constats et enjeux

Les principaux éléments du décret sont conformes. L'EPCI maintient une gestion de l'aire y compris avec les ménages fortement ancrés sur le territoire.

Enjeu d'entretenir l'aire et de l'améliorer sur la durée du schéma 2026/32 (remplacement des toilettes « à la turque ») après remise en état des candélabres pendant l'été 2025.



3

Moyens humains de mise en œuvre de la politique d'accueil des Gdv par l'EPCI et les communes



Le Pilotage

(Pilotage des prescriptions et des orientations du schéma au sein de la collectivité : ETP pour animer et suivre le schéma départemental 2020-2025)

Accueil (ALT2, urbanisme, marchés, ...)	Habitat (PLH, liens bailleurs sociaux, ...)	Coordination sociale (Santé, scolarisation, accès aux droits, insertion, ...)
0.01 ETP au titre des services supports (juridique et marchés publics) et ALT 2	0.02 ETP au titre du suivi du schéma et de la coordination avec AGV 35	0.01 ETP pour le protocole de scolarisation et l'actualisation du livret d'accueil

La Gestion

(Gestion des aires : cf tableau récapitulatif des aires)

Mode de gestion (Directe, déléguée, autre)	Entité / Service / Poste	Missions	ETP
Déléguée	ACGV services	1 gestionnaire 1 coordinateur	0.9 ETP
Régie	CC Dol : Assistante de pôle	Suivi et contrôle de la régie)	0.05 ETP
	CC Dol : Responsable de pôle	Coordination prestataire / services techniques, gestion des dysfonctionnements et procédures lors d'évènements ou infraction au règlement intérieur	0.15 ETP
	Service technique	Gestion technique des locaux, coordination des travaux pendant la fermeture annuelle	0.01 ETP

La Gouvernance et suivi du schéma départemental

Élu(s) référent(s)	Président et Vice- président aux Finances
Technicien EPCI en charge	Responsable du Pôle Aménagement et Développement
Participations à la Commission consultative départementale (2021/2024)	5/8 ●
Participation au CA du GIP AGV35 (2021/2024)	0/13 ●
Participation à des groupes de travail thématiques départementaux	Oui ● : actions départementales + comité technique de la révision du schéma (2024/25) : Responsable du Pôle Aménagement et Développement

Constats et enjeux

Les moyens humains mobilisés sont adaptés aux enjeux de gestion des équipements.
Participation forte de l'EPCI à la démarche de révision du schéma.

**Enjeu de maintenir les moyens techniques et humains pour notamment développer le projet social.
Enjeu de s'impliquer davantage dans le CA d'AGV35**

Synthèse des besoins identifiés à inscrire au schéma révisé

Pour rappel, un délai de 2 ans + 2 ans (après prorogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des Aires Permanentes d'Accueil (APA), des Terrains Familiaux Locatifs (TFL) et des Aires de Grands Passages (AGP).

Aire d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de l'aire (localisation et place) Amélioration des sanitaires Formation des gestionnaires Gestion de la salubrité liée au ferraillage Réflexion à engager sur installation du wifi et d'aménagements complémentaires sur l'aire
Aire de petit passage	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un terrain de petit passage pour répondre aux besoins ponctuels sur l'EPCI notamment en été. À défaut gestion au cas par cas dans le cadre d'une médiation (appui de l'EPCI à la commune concernée)
Aire de grand passage	<ul style="list-style-type: none"> Vigilance sur l'évolution des demandes régulières et constantes depuis 2021 sur un arrondissement très sollicité. Pas de prescription sur le schéma 2026/32
Besoin de solution d'ancrage	<ul style="list-style-type: none"> Confirmation de la présence de familles ancrées sur Dol, installées sur l'aire en partie détournée de sa fonction Maintien dans le schéma de 3 terrains familiaux ou solutions d'habitat mixte (Dol ou Pleine Fougères) Nécessité d'engager un diagnostic social des familles concernées pour évaluer quelle solution d'habitat serait le plus adapté (étude d'opportunité) Intégration des besoins d'ancrage des gdv dans le PLH
Terrains privés de gdv	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu de réaliser une étude plus précise des terrains privés accueillants des résidences mobiles (conformes ou non aux règles d'urbanisme) pour ensuite définir des actions d'appui aux communes et d'information des familles. Appuyer les maires dans l'analyse des situations possiblement régularisables Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUI)
Développement social	<ul style="list-style-type: none"> Animation du projet social par l'EPCI à formaliser Mettre en place au moins une réunion annuelle de bilan de fonctionnement de l'aire et du projet social Mettre en place un protocole de scolarisation Développer des actions sur l'aire d'accueil (en lien avec les partenaires de droit commun et avec l'appui du centre social itinérant @GV connect
Gouvernance du schéma et du GIP AGV35	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de la participation de l'EPCI aux instances départementales de suivi du schéma (Commission, Copil, cotech) Maintien de l'implication de l'EPCI au conseil d'Administration du GIP AGV35

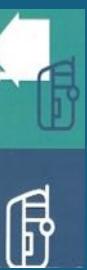
Déclinaisons territoriales des orientations du schéma 2026/2032

EQUIPEMENTS	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Terrain de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	
DOL DE BRETAGNE	8 emplacements	Médiation au cas par cas	3 TFL* (2020)	Concernant les stationnements diffus de groupes familiaux et/ou de grands passages sur l'EPCI, en accord avec la CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, poursuivre le principe de privilégier la médiation au cas par cas (après diagnostic de la situation et appui financier de l'EPCI aux communes concernées) plutôt que de réaliser un terrain dédié à cet usage (type terrain de petit/grand passage en fonction de l'évolution des besoins).
Précisions des copilotes du schéma	Agir sur l'enjeu de l'ancre de certains ménages : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'étude d'opportunité (diagnostic social des ménages) • Si besoin identifié, formaliser une réponse diversifiée d'habitat adapté • Recherche et identification de foncier *TFL ou équivalent = Logements adaptés PLAI ou Terrains aménagés familiaux Nb : Les projets d'habitat diversifié pourront être localisés en fonction du diagnostic social des familles demandeuses (Pleine Fougères étant un autre pôle d'attractivité).			

À créer À réhabiliter Existant et conforme

AXE SOCIAL	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Livret d'accueil	Protocole de scolarisation	Réunion du comité technique	
DOL DE BRETAGNE	●	●	●	Actions complémentaires Pilotage coordination du projet social sur l'aire ● Développement d'actions complémentaires sur l'aire (information, sensibilisation●)
Précisions des copilotes du schéma	Travailler à une mobilisation plus forte des acteurs du développement social Le livret d'accueil permet de mobiliser les acteurs de droit commun du territoire et de prendre en compte les Gens du voyage sur les thématiques de l'accès aux droits, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle. La réunion du comité technique permet, au moins une fois par an, de réunir tous les acteurs participants à l'accueil des Gens du voyage sur la commune (dont la scolarisation), pour faire un bilan des actions mises en œuvre et à venir après identification des besoins.			

À faire À revoir À poursuivre et/ou développer



ANNEXE 1

Détail de la répartition des actions liées à la gestion des aires :

Accueil des usagers		DOL DE BRETAGNE
Présentation du terrain et des règles de fonctionnement		PRESTATAIRE
Remise du livret d'accueil et infos sur services de droit commun du territoire		PRESTATAIRE
Enregistrement de tous les membres de la famille (noms et dates de naissance)		PRESTATAIRE
Vérification des dettes antérieures et interdictions de séjours en cours		PRESTATAIRE (sur la base d'une liste établie par l'EPCI en cas d'antériorité)
Remise et présentation du règlement intérieur		PRESTATAIRE
Signature du règlement intérieur		PRESTATAIRE
Attribution d'un emplacement et remise des clefs		PRESTATAIRE
Etat des lieux de l'emplacement attribué		PRESTATAIRE
Explications relatives aux installations techniques		PRESTATAIRE
Encaissement des cautions		PRESTATAIRE
Encaissement des prépaiements		PRESTATAIRE
Ouverture des compteurs de fluides		PRESTATAIRE
Etat des lieux de sortie, clôture des soldes financiers, restitution caution, etc.		PRESTATAIRE
Fonctionnement de l'aire		
Écoute et traitement des demandes des usagers		PRESTATAIRE
Assurer l'accueil physique et téléphonique des partenaires / prestataires ext		PRESTATAIRE ET EPCI
Délivrance d'attestation de séjour (pour faire valoir certains droits)		EPCI
Information des usagers des situations de consommation des fluides		PRESTATAIRE
Prépairement : informer les usagers concernés des coupures éventuelles		PRESTATAIRE
Edition et distribution des factures		PRESTATAIRE
Rappel au règlement intérieur et au respect des équipements		EPCI
Gestion des commandes fournitures		PRESTATAIRE
Etablir tableaux de suivi et bilan ALT2		EPCI
Remplir le logiciel de gestion		PRESTATAIRE
Gérer les demandes de dérogation (durée séjour)		EPCI
Tenue d'un carnet de bord (main courante)		PRESTATAIRE
Gestion des intervention entreprises extérieures		EPCI ET/OU PRESTATAIRE
Veille sur l'état des équipements et installations		EPCI ET/OU PRESTATAIRE
Relever les compteurs d'eau et d'électricité chaque semaine		PRESTATAIRE
Aide administrative de 1 ^{er} niveau (lecture courrier et écrivain public)		PRESTATAIRE
Participation au comité de pilotage de suivi du fonctionnement de l'aire		EPCI
Fonctionnement de la Régie		
Préparation des régies (avances et recettes)		PRESTATAIRE
Réalisation des factures et états de situation		PRESTATAIRE
Encaissement des redevances et consommations de fluides		PRESTATAIRE
Relance des usagers sur factures à payer		PRESTATAIRE
Lancement des procédures de recouvrement en cas d'impayés		EPCI en lien avec le Trésor Public
Établissement et mise à jour des échéanciers en cas de dettes		Trésor Public
Établissement des soldes et états de situation de caisse		Trésor Public
Transferts des fonds vers le Trésor Public		EPCI
Bilans quotidiens, hebdomadaires et mensuels		PRESTATAIRE ET EPCI



Entretien de l'aire		DOL DE BRETAGNE
Gestion du parc de déferrage le cas échéant		PRESTATAIRE
Enlèvement des encombrants et véhicules abandonnés		EPCI en lien avec la Police Municipale pour constat d'abandon de véhicule ou de résidence mobile
Nettoyage régulier des espaces publics et collectifs de l'aire (voies, accès, trottoirs, local poubelles, salle commune, ..)		PRESTATAIRE
Nettoyage saisonnier (déneigement, ramassage des feuilles)		PRESTATAIRE
Nettoyage du local d'accueil		PRESTATAIRE
Entretien des espaces verts (tonte, taille, etc.)		PRESTATAIRE (EPCI pour les pourtours de l'aire)
Nettoyage des abords de l'aire et de l'accès à l'équipement		PRESTATAIRE pour les déchets légers. EPCI pour les encombrants et les empierrements
Organisation de la collecte des déchets et du tri sélectif		EPCI (pas de tri sélectif)
Organisation de l'enlèvement des encombrants vers la déchetterie		EPCI
Nettoyage du parc de déferrage s'il existe		PRESTATAIRE (EPCI si saturation)
Entretien courant et petite maintenance des installations (électricité, serrurerie, petite maçonnerie, peinture, plomberie, etc.)		PRESTATAIRE
Entretien des réseaux des eaux pluviales et eaux usées (débouchage et nettoyage)		EPCI
Vérification des installations individualisées affectées aux usagers et intervention si besoin		PRESTATAIRE
Travaux de nettoyage et d'entretien préventif (tags, peintures, etc.)		EPCI
Établir les besoins en grosses réparations ou réfection des installations + organisation des travaux		PRESTATAIRE ET EPCI
Travaux de gros entretien annuel		EPCI
Coordination des interventions extérieures et accompagnement des intervenants et prestataires		EPCI en présence du PRESTATAIRE
Entretien courant et petite maintenance du parc matériel et des outils		PRESTATAIRE
Coordination et partenariat : renforcer les liens entre usagers et services de droit commun		
Veiller à la prise en compte par les acteurs du territoire des familles gdv		EPCI
Assurer le lien entre les usagers et les acteurs sociaux et institutionnels dans le cadre de la mise en œuvre du projet social (accès aux services sociaux, d'insertion, de santé, éducatifs, de loisirs, socioculturels, etc.)		PRESTATAIRE
Remontées des demandes sociales des usagers aux partenaires et au copil de l'aire (veille sociale)		EPCI
Information et orientation des usagers vers les services de droit commun		PRESTATAIRE
Suivi de la scolarisation et remontée des éléments vers les services municipaux		EPCI
Lien entre les familles et établissements scolaires		MAIRIE
Montage de projets collectifs (information, sensibilisation, prévention, etc.)		EPCI
Organisation et animation de réunions des usagers		EPCI
Contribution à une meilleure connaissance des gdv sur le territoire		EPCI
Médiation entre gdv et riverains des aires si besoin		EPCI
Animation du comité de pilotage de l'aire (Fonctionnement et Projet Social)		EPCI
Gestion des stationnements hors aires sur l'EPCI		
Gestion des terrains de petits passage		SANS OBJET
Gestion des terrains familiaux locatifs		EPCI
Gestion des stationnements hors équipements dédiés		MAIRIE
Diagnostic de situation		MAIRIE
Médiation entre les gdv et la mairie ou le propriétaire privé		MAIRIE
Établissement d'une convention		MAIRIE
Encaissements liés à la convention		MAIRIE
Gestion des fluides et des ordures ménagères, nettoyage du site		MAIRIE (avec l'EPCI pour la gestion des ordures ménagères)
Le cas échéant, engagement et suivi des procédures		MAIRIE